



Paris
Décembre 2014

Complémentaire santé prévoyance pour les fonctionnaires

Un contrat collectif pour toutes et tous, quel que soit le statut !

Au cours de la négociation éclair actuelle, la direction ne cesse de répéter qu'elle ne ferme pas la porte « à la possibilité de réétudier la mise en place d'un régime collectif santé obligatoire pour les fonctionnaires ». Toutefois, la direction n'envisage cette opportunité qu'aux calendes grecques, pas avant 2019 !

Pour nous, c'est maintenant, les fonctionnaires ne doivent pas être discriminé-es.

La fédération SUD, pour l'égalité des droits, revendique l'extension aux fonctionnaires de l'accord groupe existant pour les salarié-es de droit privé.

Pour cela, nous demandons que la direction :

- agisse dès 2015 pour des évolutions législatives le permettant,
- commence à négocier dès 2015 un accord collectif fonctionnaires pour une mise en oeuvre en 2016.

Et pendant la période transitoire, la prise en charge par l'entreprise doit être au moins égale à 60% de la cotisation MG niveau 3.

A la dernière séance du 27 novembre, la direction a proposé une aide au financement de la santé des fonctionnaires, en position d'activité, sous forme d'une contribution individuelle.

Elle serait d'un montant de 450€ brut annuel au bout de trois ans, et imposable pour le/la fonctionnaire :

- 2015 : versement à hauteur de 50% soit 18,75 €/mois,
- 2016 : versement à hauteur de 75% soit 28,13€/mois,
- 2017 : versement à hauteur de 100% soit 37,50€/mois.

Quant à l'extension de l'accord collectif existant, seule l'éventualité d'un contrat collectif santé aux fonctionnaires est abordée.

C'est inacceptable !

La couverture santé et prévoyance doit être la même pour tous les salarié-es du groupe Orange.

www.sudptt.org